



### Contexte :

Le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui a été créé en 2002 par l'ONU est un mécanisme financier ayant pour objectif de collecter des fonds et les redistribuer afin de mettre en œuvre des projets de prévention, de prise en charge et de soutien dans le cadre de la lutte contre ces trois maladies. Le Fonds mondial représente, actuellement, le principal financeur multilatéral.

Afin de bénéficier des financements du Fonds mondial, la Tunisie a mis en place en 2004 un Comité National de Coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dénommé (CCM- Country Coordinating Mechanism). Cette instance est un partenariat formé par l'ensemble des principales parties prenantes engagées dans la réponse nationale contre le sida et la tuberculose.

Ce mécanisme (CCM) ne gère pas directement le financement accordé par le Fonds mondial, mais il est chargé de lui soumettre des propositions, de désigner les bénéficiaires principaux pour l'administration du financement et de superviser la mise en œuvre et le suivi des subventions.

Le CCM se réunit au moins une fois tous les 3 mois sur convocation de son président afin de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des trois subventions (dont une concerne le sida accordée en 2007 et deux autres la tuberculose, depuis 2010), de discuter les obstacles et d'en prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la conduite efficace de leur exécution et une amélioration des résultats.

Après plus de six années de fonctionnement du CCM et avec l'avènement de la révolution Tunisienne, un processus de refonte des textes fondateurs du CCM et de sa composition ont été entamés entre 2010 et 2011 afin de rendre le CCM-Tunisie le plus conforme possible aux directives du Fonds Mondial et renforcer son éligibilité pour le nouveau modèle de financement du CCM auquel la Tunisie se propose de soumettre une demande vers mi 2014.

Compte tenu, du passage au nouveau modèle de financement, de nouvelles exigences ont été récemment renforcées concernant les critères d'admissibilité des CCM, avec la mise en place de normes minimales. En effet, il s'avère que les pays dont notre pays ne pourront accéder aux financements Fonds mondial dans le cadre de ce Nouveau modèle que si leurs CCM respectent ces nouvelles normes.

C'est dans ce cadre que le CCM-Tunisie a programmé dans son plan d'action la réalisation d'une panoplie d'activités ciblant les différents secteurs du CCM impliqués dans la lutte contre le sida dont les ONG, les PVVIH et les populations clé (MSM, UDI et TS) visant à renforcer leurs capacités et leurs rôle d'intervention aussi bien au sein du CCM que dans le dialogue pays et lors de la préparation de la note conceptuelle et leurs interventions au niveau de leurs régions. Des experts nationaux ont été

identifiés selon une procédure transparente et documentée au vue d'accompagner le renforcement des capacités de ces populations.

**Objectifs :**

- Renforcer les capacités des ONG, des PVVIH et des populations en matière d'interventions au sein du CCM,
- Améliorer les interventions des ONG, des PVVIH et des populations clé en matière de lutte contre le VIH au niveau des régions,
- Améliorer la coordination entre les membres du CCM représentant les secteurs ONG, PVVIH et populations clé et leurs secteurs,
- Définir les priorités de ces secteurs au niveau des régions afin de pouvoir alimenter la note conceptuelle du nouveau modèle de financement du Fonds mondial.
- Comment renforcer les capacités des secteurs ONG, PVVIH et populations clé concernés par la riposte au VIH/sida dans le domaine d'élaboration de projets pour la mobilisation des ressources nécessaires.

**Résultats attendus :**

- Animation des réunions des secteurs dans les régions indiquées dans le plan du CCM selon un guide que l'expert proposera au secrétariat du CCM ,
- Une compréhension améliorée de ces secteurs concernant le rôle et la mission du CCM et du Fonds mondial ainsi que des interventions prises en charge par la subvention sida,
- Un rapport portant sur le contenu et le déroulement des différentes réunions aussi bien avec les ONG régionales qu'avec les PVVIH et les populations clé.
- Des propositions d'action afin d'améliorer la coordination entre les membres siégeant au CCM et leurs secteurs,
- Des recommandations pratiques pour une adhésion optimale de ces secteurs dans la conception de la note conceptuelle au nouveau modèle de financement du Fonds mondial,
- Des recommandations pratiques prêtes à être intégrées dans la note conceptuelle du nouveau modèle de financement du Fonds mondial.

**Modalités pratiques :**

- établir une convention de partenariat entre l'expert chargé de l'animation (formation/facilitation) des réunions régionales auprès des secteurs concernés (ONG, PVVIH, populations clé) et le CCM,
- L'expérience du CCM-Tunisie pourra ensuite être capitalisée en tant que modèle de bonne pratique en matière de dialogue pays et de renforcement des capacités des intervenants concernés par le CCM.

**Budget prévisionnel:**

- Le budget pour la réalisation des différentes réunions avec les secteurs du CCM (y compris les honoraires des experts) étant déjà précisé dans la subvention du CCM : CFUND-1304 pour la période allant de juin 2013-mai 2015.
- Les frais de déplacement des participants et des experts concernés par ces activités d'animation/facilitation étant pris en charge par le budget du CCM et sera payé selon la manuel des procédures du CCM .

**Calendrier :**

- la mise en œuvre des activités d'animation/modération et de formation commenceront dès la signature de la convention et se poursuivront selon un calendrier en commun accord avec l'expert et les parties prenantes .
- Les dates des activités seront fixées en commun accord avec l'expert sélectionné selon ses disponibilités tout en respectant la période de la mise en œuvre de ces activités (le trimestre) ainsi que le lieu où se dérouleront ces activités.